
2. La démocratie en Grèce antique et à Rome

*Les mots en **gras** sont définis dans le glossaire.*

Pour les citoyens des cités-États de la Grèce classique, comme celle d'Athènes, de même que pour les citoyens de la **République** romaine à ses débuts, la **démocratie** est surtout synonyme d'indépendance par rapport à l'extérieur. Dans leur esprit, il s'agit d'une condition de la libre expression des citoyens de la cité. Ces États pratiquent la démocratie directe : tous les citoyens peuvent prendre la parole et voter à l'agora, où siège l'Assemblée de la cité. Cependant, en Grèce antique, la démocratie ne repose pas sur l'égalité de tous les hommes. Les esclaves, les métèques (étrangers) et les femmes ne sont pas considérés comme des citoyens. Ils n'ont donc aucun droit politique. La démocratie romaine ressemble à celle des Grecs, bien que Rome accorde parfois la citoyenneté à des hommes non natifs de Rome. Par exemple, même s'il vient de Tarse, saint Paul obtient sa citoyenneté romaine à sa naissance.

Naissance de la démocratie directe : Athènes au V^e siècle av. J.-C.

Vers la fin du VI^e siècle **av. J.-C.**, un événement extraordinaire se produit à Athènes, en Grèce, avec la naissance d'un nouveau modèle de gouvernement : la **démocratie**. Alors que le reste du monde vit sous la domination d'empereurs ou de rois, le peuple athénien se gouverne lui-même. Cette autonomie politique dure tout le V^e siècle av. J.-C. et elle marquera l'histoire de l'humanité.

En 415 av. J.-C., la cité d'Athènes fait face à un grave problème : on y manque de nourriture pour alimenter la population. Étant donné que la Sicile et l'Italie du Sud sont de bons producteurs de blé, les Athéniens se demandent s'ils ne devraient pas conquérir les deux territoires pour assurer l'approvisionnement de la population d'Athènes. La question est d'une importance vitale puisqu'elle concerne tout le monde. Aucun chef athénien ne peut décider seul d'entreprendre une guerre ou de maintenir la paix. C'est l'ecclésià (Assemblée du peuple d'Athènes) qui doit discuter le problème.

Les membres de l'ecclésià se réunissent dès le lever du jour sur la colline du Pnyx près d'Athènes. Chaque réunion devrait comprendre tous les citoyens de la cité, qui sont au nombre de 40 000, mais, en général, seulement une partie y assiste. Les citoyens ne sont pas tous disponibles et ne sont pas tous intéressés par la politique. Habituellement,

5 000 citoyens, parfois plus, suffisent pour que les décisions prises à l'agora s'appliquent à tous.

Au début d'un rassemblement politique, il y a souvent beaucoup d'animation dans les gradins de l'agora. On discute avec passion de la guerre et de la paix. Puis, peu à peu, le silence se fait : le peuple écoute les orateurs. Malgré l'importance accordée à ces derniers, tous les citoyens, peu importe leur condition sociale, sont invités à donner leur opinion. Une réunion de ce type peut-être très longue. Quand le soleil se couche, il est temps, à main levée, d'exprimer son choix : voter la paix ou la guerre. Si une majorité optent pour la guerre, tous les Athéniens devront la faire, même ceux qui voulaient la paix. Si, au contraire, ceux qui souhaitent la guerre sont moins nombreux, ils ont à se soumettre au plus grand nombre, c'est-à-dire accepter de maintenir la paix. En 415 av. J.-C., la majorité se prononce : Athènes part en guerre contre la Sicile et l'Italie du Sud.

Ainsi, la démocratie directe est née à Athènes au V^e siècle av. J.-C. La façon dont la décision de faire la guerre a été prise est un exemple du fonctionnement de ce nouveau régime politique. La démocratie se veut un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, et elle s'applique à toutes les décisions importantes. Des chefs sont élus par l'Assemblée pour gérer la cité en vue d'en assurer le bon fonctionnement. De plus, chaque citoyen doit donner de son temps en s'impliquant dans la structure gouvernementale de la cité. Cette structure repose sur la séparation des différents pouvoirs. Aujourd'hui, la démocratie admet encore une division entre ces trois pouvoirs politiques :

- Le pouvoir législatif : ceux qui font les lois et les votent.
- Le pouvoir exécutif : ceux qui font respecter et exécuter les lois.
- Le pouvoir judiciaire : ceux qui jugent et punissent les personnes qui n'ont pas respecté les lois.

La composition du gouvernement démocratique d'Athènes

L'ecclésiā, ou Assemblée du peuple, est composée de tous les citoyens. Un citoyen athénien est un homme âgé de 20 ans ou plus, qui a fait son service militaire et qui est né de père athénien et de mère athénienne. L'Assemblée détient tous les pouvoirs d'un État, c'est-à-dire les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. En réalité, étant donné qu'elle ne peut s'occuper de tout, l'Assemblée délègue son pouvoir exécutif à des magistrats et son pouvoir judiciaire à des tribunaux. Elle représente donc le pouvoir législatif : elle est chargée de voter les lois et les décrets.

Les travaux de l'ecclésiā sont préparés par un conseil appelé la Boulē. Les 500 membres de la Boulē — les bouleutes — sont choisis par tirage au sort et occupent leur poste pendant un an.

Les magistrats sont chargés de mettre en application les décisions de l'Assemblée, c'est-à-dire de faire exécuter les lois. Les magistrats sont divisés en deux groupes : les archontes et les stratèges. Comme les bouleutes, les dix archontes sont désignés au sort et leur mandat est d'un an. Les archontes ont des fonctions civiles, tandis que les stratèges sont les véritables dirigeants de la cité. En tant que chefs militaires, les stratèges ont comme rôle de commander l'armée et la flotte, et de faire exécuter les lois ; on dit alors qu'ils exercent le pouvoir exécutif. À cause de l'importance de leurs fonctions, les stratèges sont élus par les membres de l'Assemblée.

Les tribunaux ont un rôle **coercitif**, soit celui de condamner ceux qui ne respectent pas les lois votées par l'ecclésiaste. Il y a deux sortes de tribunaux à Athènes : l'Aéropage et l'Héliée. Composé d'anciens archontes, l'Aéropage s'occupe des causes criminelles. L'Héliée, qui regroupe 5 000 citoyens désignés au sort, est plutôt chargé des causes civiles. Il écoute les plaidoiries et rend son verdict par un vote.

Les limites de la démocratie athénienne

Au V^e siècle av. J.-C., la cité d'Athènes compte 400 000 habitants. Ils n'ont pas tous les mêmes droits politiques. La population se divise en cinq groupes principaux : les citoyens (des hommes), les femmes, les enfants, les métèques (étrangers) et les esclaves.

Les citoyens sont environ 40 000. En plus d'être nécessairement des hommes, ils doivent être nés de parents athéniens. De plus, seuls ceux qui sont âgés de 20 ans et plus et qui ont accompli leur service militaire peuvent faire partie de l'Assemblée.

Les Athéniennes sont également au nombre de 40 000. Parce qu'elles sont des femmes, elles sont exclues de la vie politique.

Les enfants sont au total 80 000. Ils n'ont évidemment aucun droit politique.

Les métèques ou étrangers comptent environ 60 000 personnes. Ils sont libres de travailler et de s'enrichir, mais ils ne possèdent aucun droit politique étant donné que leurs parents ne sont pas athéniens. L'État les protège comme les autres citoyens, et ils doivent eux aussi servir dans l'armée et payer des impôts.

Les esclaves sont nombreux en Attique, la région de la Grèce qui comprend Athènes. On en dénombre 180 000. La plupart d'entre eux sont d'origine étrangère. Ils sont nés esclaves, ils ont été achetés comme esclaves ou ils le sont devenus lors d'une guerre après avoir été faits prisonniers. Ils n'ont évidemment aucun droit.

Ainsi, à Athènes, sur une population totale de 400 000 habitants, à peine 40 000 citoyens ont le droit de participer aux prises de décisions de la cité. D'ailleurs, ce n'est pas tous les citoyens qui participent au processus politique. À peine 5 000 en moyenne y prennent part. Du reste, la prospérité de cette cité repose sur le travail de ses esclaves et de ses étrangers. Il faudra attendre encore plusieurs siècles avant que la démocratie moderne apparaisse. Malgré tout, les Athéniens ont fait faire un pas révolutionnaire à l'humanité. Pour la première fois, une cité organisée et développée s'est dotée d'un système politique basé sur le pouvoir décisionnel de tous ses citoyens. Les Grecs ont ainsi jeté les bases de la démocratie moderne. Ils ont démontré que la démocratie peut exister dans un monde structuré. Malheureusement, ce régime politique disparaîtra pendant plus de deux mille ans. Il sera redécouvert à la **Renaissance**, période à partir de laquelle il connaîtra une évolution.

La République romaine : un semblant de démocratie

500 ans de République romaine

La **République** romaine s'insère entre la chute de la royauté (509 **av. J.-C.**) et l'instauration du principat (27 **av. J.-C.**). Elle se divise en trois grandes périodes.

La première période dure de -509 à -201. Pendant que Rome assure sa domination sur l'Italie, la plèbe (c'est-à-dire le peuple) acquiert petit à petit une égalité politique relative avec le patriciat (**aristocratie**) et une noblesse **patricio-plébéienne** se constitue. Au III^e siècle **av. J.-C.**, la paix sociale règne en apparence à l'intérieur de la République. Les guerres civiles y sont du moins éteintes. Toutefois, hors de ses frontières, Rome livre deux guerres contre Carthage, une ville de l'Afrique du Nord.

Une troisième de ces guerres dites puniques se disputera entre -149 et -146, soit au cours de la seconde période. Celle-ci s'étend jusqu'au début du I^{er} siècle **av. J.-C.** Alors que l'**oligarchie sénatoriale** est en force, Rome conquiert la Méditerranée.

La troisième période se termine par l'établissement du principat (**dictature**) d'Auguste en -27. Cette période est marquée par des guerres civiles et par l'annonce du Régime impérial.

Le gouvernement de la République romaine

Rome est une cité-État comparable aux cités grecques. La structure politique romaine du III^e siècle av. J.-C. repose sur l'équilibre des pouvoirs, qui est exprimé clairement par la devise de la République : *Senatus populus que romanus* (le sénat et le peuple). Cet équilibre se manifeste par le contrôle mutuel des différents organes politiques : les comices (assemblées), les magistratures et le Sénat.

Les assemblées ou comices

La vie politique à Rome est réservée aux 270 000 citoyens, c'est-à-dire aux hommes, nés de père citoyen ou gratifiés de la **civitas**. Eux seuls peuvent donc siéger aux comices.

Ces assemblées représentent le **pouvoir législatif**. En plus de faire les lois, ses membres désignent les magistrats, qui peuvent être nommés au Sénat.

Il y a trois types de comices : les comices curiates, les comices centuriates et les comices tributes.

Les *comices curiates* sont les plus anciens. Ils se tiennent au Forum, centre politique de la cité. Cependant, au III^e siècle av. J.-C., ils ne jouent plus un rôle important.

Les *comices centuriates* ont lieu en dehors de la ville, au champ de Mars. Ils regroupent les citoyens en armes, qui sont divisés en cinq classes selon leur fortune. Chaque classe comprend plusieurs **centuries**.

Ce sont les classes les plus riches qui votent en premier. Dès que la majorité est acquise, on met fin à la consultation, si bien que les classes les plus pauvres y participent rarement.

Quant aux *comices tributes*, ils étaient réservés, à l'origine, à la plèbe. Cependant, au III^e siècle av. J.-C., ils rassemblent tous les citoyens. Ceux-ci sont répartis, selon leur lieu d'habitation, en 35 tribus : 31 à la campagne et 4 à la ville. Ces assemblées ne sont pas démocratiques, car la majorité des riches propriétaires appartient aux tribus de la campagne, plus nombreuses, tandis que les pauvres se trouvent confinés dans celles de la cité.

Les magistratures

Les magistratures sont collégiales, c'est-à-dire que chacune d'elles est exercée par plusieurs citoyens, qui gouvernent ensemble tout en se surveillant mutuellement. Les membres des magistratures s'appellent les magistrats. Ils détiennent le **pouvoir exécutif** et ce sont eux qui gèrent la cité.

Selon leurs fonctions, les magistrats se divisent en six groupes : les consuls, les préteurs, les censeurs, les questeurs, les édiles et les tribuns.

Les deux *consuls* sont les chefs de la République. Ils convoquent les comices et le Sénat, dirigent les affaires civiles et l'armée, tout en présidant aux cultes de la cité.

Les *préteurs* sont plutôt responsables de l'administration de la justice.

Les *censeurs* dénombrent ou recensent les citoyens, pour les répartir en classes et en tribus. Ils ont pour autre fonction d'inscrire dans l'album, un livre aux pages blanches, les noms des anciens magistrats qui entrent au Sénat. Les censeurs sont élus pour 18 mois tous les cinq ans, alors que le mandat des autres magistrats est d'un an.

Les *questeurs* s'occupent des finances. Ils sont d'ailleurs chargés de la protection du trésor déposé au temple de Saturne.

Les *édiles* sont ceux qui veillent à l'entretien et à la sécurité de la ville.

Pour ce qui est des *tribuns* de la plèbe, ils disposent du droit de veto, qui leur permet de s'opposer aux décisions allant à l'encontre de la volonté du peuple. C'est pourquoi ils sont perçus comme des personnages sacro-saints.

Le Sénat

Formé d'anciens magistrats, le Sénat est le gardien respecté de la tradition romaine. Il représente le pouvoir consultatif et décisionnel. Une décision du Sénat s'appelle *sénatus-consulte*. Ses membres siègent au Forum, dans la Curie, où ils donnent des conseils et émettent leurs avis aux magistrats élus.

En réalité, le Sénat est la plus haute autorité de l'État. Il dicte aux magistrats leur conduite et ses conseils sont des ordres. Aussi, le Sénat détient le pouvoir sur les finances et la politique extérieure de Rome. Si la République est menacée, le Sénat peut ordonner la suspension de toutes les magistratures. Un dictateur reçoit alors la mission pour six mois de sauver Rome.

Un équilibre du pouvoir

Quand un consul part en guerre, il semble disposer d'une autorité absolue. Il a cependant besoin du Sénat pour ravitailler ses troupes. De son côté, le Sénat, quelle que soit sa puissance, doit tenir compte de l'opinion du peuple. En effet, si un seul tribun de la plèbe use de son droit de veto, il est impossible au Sénat de faire appliquer ses décrets ou décisions. En contrepartie, le peuple est tenu d'avoir recours au Sénat pour les questions relevant des domaines privés comme publics.

Le *Précis d'histoire ancienne*, de Paul Petit, contient le résumé d'un témoignage de Polybe, un Grec vivant à Rome au III^e siècle av. J.-C (p. 173).

Rome, cité aristocratique

Ainsi, le peuple romain n'est souverain qu'en apparence. Puisque les votes des pauvres ont moins de poids que ceux des riches, les décisions étant prises par ces derniers. Seuls les membres de quelques grandes familles exercent les magistratures et composent le Sénat. Il existe une véritable *nobilitas* (noblesse), forte de ses domaines et de l'appui des citoyens pauvres devenus ses protégés et hommes de main. Ce sont les grandes familles, aussi bien patriciennes que plébéiennes, qui dirigent la cité. Rome est donc un État aristocratique, **oligarchique** et non démocratique. En 100 ans, de 233 à 133 av. J.-C., six familles romaines fournissent 71 consuls sur 200.

En résumé, les Romains, après maintes **rébellions** civiles, mettent fin à la royauté pour instaurer une République qui repose sur un juste équilibre des pouvoirs entre ses trois classes politiques :

- les assemblées ou comices, qui exercent le pouvoir législatif de l'État ;
- les magistratures, qui détiennent le pouvoir exécutif ;
- le Sénat, qui représente le pouvoir consultatif et décisionnel de Rome.

Leur seul tort, c'est de n'avoir pu réussir à démocratiser le vote des citoyens. Après la République apparaît le principat (**dictature**), qui mène à l'effondrement de l'empire de Rome en 476. En réalité, la démocratie s'est éteinte à la fin du V^e siècle av. J.-C. avec la chute d'Athènes. Elle a connu des soubresauts avec la République romaine, mais elle a vite sombré dans la déchéance à cause des luttes de pouvoir. C'est pourquoi, nous pouvons affirmer que la démocratie, dans les sociétés organisées, est née à Athènes au V^e siècle av. J.-C. pour ensuite disparaître pendant plus de deux millénaires.